

# Etat civil 2019

## 6 naissances

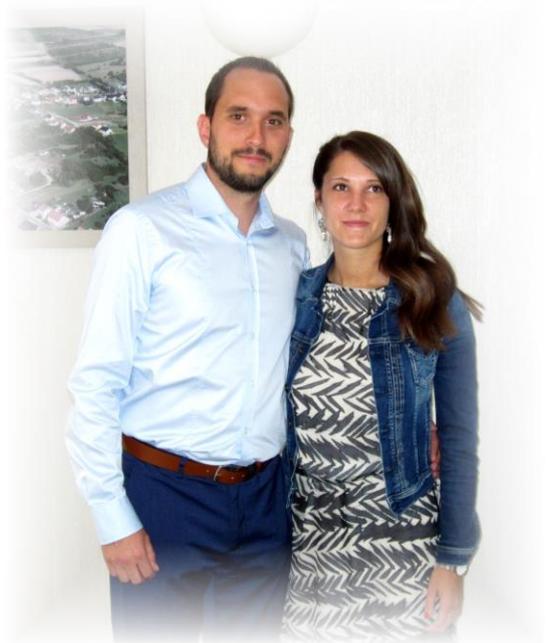
- Malo SCHWARTZ né le 9 janvier 2019, domicilié 30 rue Saint-Jean
- Jade GOUTH FONTAINE née le 3 avril 2019, domiciliée 2 rue des Mésanges
- Mathis PRUNIER né le 3 juin 2019, domicilié 4 rue des Jardins
- Cassandra FORTHOFER née le 28 juillet 2019, domiciliée 41 rue Principale
- Léo LEHNERT né le 5 octobre 2019, domicilié 3 rue Principale
- Eléa BALLIE née le 5 novembre 2019, domiciliée 7 rue Saint-Jean



Félicitations aux parents

## 1 PACS

Premier PACS en mairie de Leyviller  
Adeline BECKER et Thomas NICOLAY se  
sont pacsés le 16 juin 2019.  
Félicitations aux nouveaux pacsés.



## 4 décès en 2019

Eugénie HOCHSCHEID décédée le 25 février 2019 à l'âge de 86 ans, domiciliée 19 rue Saint-Jean .

Sandrine PALMART décédée le 14 mars 2019 à l'âge de 48 ans, domiciliée 24 rue Principale.

Didier SCHROTZENBERGER décédé le 27 mai 2019 à l'âge de 62 ans, domicilié 7 rue des Roses.

Elise GABRIEL décédée le 25 novembre 2019 à l'âge de 95 ans, domiciliée 21 rue Principal.

## Les doyens de notre commune :

Pour les femmes : Il s'agit de Madame Elisabeth Meyer née le 19/10/1929, âgée de 90 ans, domiciliée 3, rue Sant-Jean.

Pour les hommes : Monsieur Roger Hilpert, né le 09/10/1931, âgé de 88 ans, domicilié 22 rue Saint-Jean.

# Les principales décisions du conseil municipal

## SEANCE DU 25 JUILLET 2019

### le Conseil Municipal :

- Décide de ne pas exercer son Droit de Prémption Urbain sur la vente du terrain section 4 parcelle 423/93.
- Décide de ne pas exercer son Droit de Prémption Urbain sur la vente de la maison 11 rue des jardins section 4 parcelle 108.
- Prend acte du rapport d'activité 2018 de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie.
- Accepte l'adhésion de la commune de Morhange au Syndicat Intercommunal pour l'Energie et l'Environnement, pour sa compétence « concession réseau électrique » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 avec 5 voix pour et 4 abstentions.
- Approuve, ipso facto, les modifications des statuts du SI2E.
- Décide de créer l'emploi d'Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe « C3 » en raison d'un avancement de grade.

## SEANCE DU 3 OCTOBRE 2019

### Le Conseil Municipal :

- Décide de ne pas exercer son Droit de Prémption Urbain sur la vente de la maison 11 rue des jardins section 4 parcelle 108
- Décide de ne pas exercer son Droit de Prémption Urbain sur la vente du terrain section 2 parcelle 133
- Approuve le rapport de CLECT du 13 mai 2019 fixant les nouvelles attributions de compensation des communes de la communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie pour l'exercice 2019 notamment en ce qui concerne le transfert à la CASAS des cotisations du SDIS qui jusqu'à présent étaient payés par les communes.
- Accepte l'état prévisionnel des coupes de bois pour la saison d'exploitation 2020 pour le bois de chauffage dans les parcelles 11, 14, 16, 23, 24, 25 et 26 pour un volume approximatif de 370 mètres cubes ainsi que les coupes à façonner dans les parcelles 14, 16, 23, 24 et 25.
- Donne un avis favorable à l'enquête publique qui a lieu du 25 septembre au 25 octobre 2019 et à la demande d'autorisation environnementale concernant la restauration et la renaturation du ruisseau Mulhgraben traversant Altrippe, Leyviller et Saint-Jean-Rohrbach
- Approuve la décision de la commission d'appel d'offre et attribue les travaux d'effacement des réseaux secs rue des jardins, roses et lilas à l'entreprise MAEVA de Hambach pour un montant HT de 155 929 €

- Le Maire informe de la mise en place de la participation citoyenne sur la commune en collaboration avec la gendarmerie et l'ouverture d'un registre afin d'y recenser les personnes intéressés pour participer à ce dispositif.

## **SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2019**

### **le Conseil Municipal :**

- Après vérification des offres reçus pour le marché effacement des réseaux secs rue des jardins, roses et lilas, une incohérence est apparue sur la position 53, étude de câblage du réseau Telecom. Un complément d'information a été demandé aux entreprises. Suite à la présentation du Maire des nouvelles propositions le Conseil Municipal attribue les travaux d'effacement des réseaux secs rue des jardins, roses et lilas à :
  - l'entreprise MAEVA de Hambach pour un montant HT de 160 879 €
- accepte le retrait des communes de Biding et Laning du Syndicat Intercommunal pour l'Energie et L'Environnement, pour sa compétence « concession réseau électrique » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## **SEANCE DU 19 DECEMBRE 2019**

### **le Conseil Municipal :**

approuve l'ajout de de la prise de compétence facultative dans les statuts de la CASAS de : 'Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant de l'Albe et donc par extension de la Sarre au Syndicat des Eaux et Assainissement Alsace Moselle (SDEA)

- habilite le Maire ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération
- décide de la création d'un emploi d'agent recenseur non titulaire à temps non complet pour le recensement de la population qui aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020 l'agent sera recruté pour la période allant de mi-janvier à mi-février 2020.  
L'agent recenseur sera Madame IMHOFF Cindy
- L'agent percevra une rémunération brute de 800 €  
L'agent recenseur recevra 16,16 € pour chaque séance de formation et pour la demi-journée de repérage.
- désigne comme coordonnateur d'enquête Madame NICOLAY Anne-Marie qui est chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.  
Le coordonnateur d'enquête percevra une rémunération de 100 € brute pour les travaux d'encadrement et de suivi du recensement.  
Le coordonnateur d'enquête recevra en sus 16,16 € pour chaque séance de formation.

## Infos générales



### Petit rappel

En période hivernale nous sollicitons beaucoup notre chauffage.

Un bon fonctionnement nécessite un bon entretien.

La loi a rendu obligatoire l'entretien annuel des chaudières et des cheminées. Toutes les chaudières au fioul, au gaz, au bois, au charbon ou multi-combustibles, dont la puissance est comprise entre 4 et 400 kilowatts doivent être révisées par un chauffagiste une fois par an.



Le ramonage de la cheminée doit également être effectué au moins une fois par an par un professionnel qualifié.

Prenez également soin de votre VMC. Démontez, lavez les bouches d'aération et d'extraction et remplacez les filtres si besoin.

Pour les pompes à chaleur réversibles dont la puissance frigorifique est supérieure à 12 kilowatts, la loi impose une inspection par un professionnel tous les cinq ans.

## INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Pour pouvoir participer au scrutin des élections municipales de mars 2020, il faut obligatoirement être inscrit sur les listes électorales de la commune. Les personnes non inscrites à ce jour, ont la possibilité de le faire en mairie ou par internet sur le site <https://www.service-public.fr> au plus tard jusqu'au 6 février 2020.



**Sydem:** Distribution des sacs de tri pour le premier semestre le 16 janvier 2020 de 17h15 à 19h15 dans la salle socioculturelle de Leyviller. Veuillez-vous munir de votre Sydem'pass.

si vous ne pouvez pas vous rendre à la permanence, retrouvez toutes les dates sur le site: [www.sydeme.fr](http://www.sydeme.fr)



### RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population de Leyviller aura lieu du jeudi 16 janvier 2020 au samedi 15 février 2020.

Pourquoi un recensement de la population ?

Le recensement permet de : - déterminer la population légale de chaque commune  
- décrire les caractéristiques de la population et des logements

Des chiffres du recensement découlent la participation de l'Etat au budget d'une commune. Le recensement est organisé et contrôlé par l'Insee (Institut National de la Statistique et des Etudes Economique) et réalisé par les communes.

Pour notre commune ont été nommés : - agent coordinateur Madame NICOLAY Anne-Marie  
- agent recenseur Madame IMHOFF Cindy

Le recensement est : - encadré par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, ses  
- décrets et arrêtés  
- obligatoire et confidentiel  
- déclaratif

Les informations recueillies ne donnent lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Seules les personnes habilitées et tenues au secret professionnel peuvent accéder aux réponses.

Toutes les statistiques produites sont « anonymisées ».

Nous comptons sur votre bienveillance pour lui assurer le meilleur accueil, d'avance, nous vous en remercions chaleureusement.

Le Maire et toute l'équipe Municipale vous présentent leurs vœux les plus chaleureux pour une année 2020 remplie de joie et de paix !

